



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Elisabeth Borne**

Ministre du Travail, de  
l'Emploi et de  
l'Insertion

**Joël Giraud**

Ministre de la Cohésion des  
territoires et des Relations  
avec les collectivités  
territoriales

**Olivier Véran**

Ministre des  
Solidarités et de la  
Santé

**Brigitte Klinkert**

Ministre déléguée à  
l'Insertion

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 07 mars 2022

**Pour renforcer l'insertion des bénéficiaires du RSA, l'Etat ouvre l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à deux départements dès cette année**

Une nouvelle étape est franchie pour renforcer l'insertion des bénéficiaires du RSA. Le décret n° 2022-322 du 4 mars 2022 relatif à la liste des départements retenus pour participer à l'expérimentation prévue par l'article 43 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 acte le début de l'expérimentation en Seine-Saint-Denis et dans les Pyrénées-Orientales. Dès 2022, et durant les cinq prochaines années, l'Etat reprend à sa charge le paiement de l'allocation et les caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole sa gestion.

Cette expérimentation doit permettre d'intensifier l'accompagnement et d'augmenter les solutions d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans des territoires confrontés à des difficultés exceptionnelles.

Alors que la crise sanitaire avait touché plus durement certains territoires, le gouvernement a décidé d'étendre dès cette année cette possibilité d'expérimentation, déjà à l'œuvre en Guyane, à Mayotte et à la Réunion. Il répond ainsi au souhait exprimé par plusieurs Départements lors de la concertation menée dans le cadre de la loi 3DS.

Les Départements concernés sont caractérisés par un reste à charge au titre du RSA et une proportion de bénéficiaires du RSA significativement plus importants que la moyenne nationale, ainsi que par un revenu moyen par habitant significativement plus faible que la moyenne nationale.

La Seine-Saint-Denis connaît un taux de pauvreté de 28,6%, égal au double de la moyenne nationale et compte 90 000 bénéficiaires du RSA dont 44% de bénéficiaires inscrits à l'allocation depuis plus de 5 ans.

Les Pyrénées-Orientales connaissent un taux de pauvreté de 20,5% et une part de la population active bénéficiaire du RSA (9,8%) supérieure aux moyennes régionales (6,6%) et nationales (5,6%) ; 51% des bénéficiaires du RSA percevant l'allocation depuis plus de 5 ans.

La réussite de cette expérimentation se mesurera à l'aune de l'augmentation des moyens dédiés à l'insertion et des taux d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante des bénéficiaires du RSA. Un dialogue constructif a permis de définir les actions d'insertion que les Départements se sont engagés à réaliser, tout en adaptant ces objectifs à la situation de chaque territoire.

D'ici 2026, en Seine-Saint-Denis, le nombre de référents dans les parcours sociaux et socio-professionnels sera doublé, passant de 170 à 340, ainsi que le nombre de places dans des actions d'insertion, passant de 6350 à 12700.

D'ici 2026, dans les Pyrénées-Orientales, le nombre de professionnels dédiés spécifiquement à l'accompagnement et à l'insertion des bénéficiaires du RSA augmentera de 77 ETP tandis que le nombre de places et d'aides financières individuelles pour la levée des freins mobilité et santé dans l'accès à l'emploi sera augmenté de 69%.

Dans ces deux territoires, État et Département suivront conjointement les réalisations et les résultats, en y associant les autres acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Cette expérimentation s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et en cohérence avec l'ensemble des mesures prises pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, dont le service public de l'insertion et de l'emploi et le plan de relance pour l'inclusion.

**Contacts presse :**

Cabinet d'Elisabeth Borne

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

Cabinet de Joël Giraud :

Mél : [communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr)

Cabinet d'Olivier Véran

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Cabinet de Brigitte Klinkert

Mél. : [sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)